

REGLEMENT INTERIEUR



ARTICLE I

La propreté de la salle : une paire de chaussures de sport propre réservée à la pratique en intérieur est exigée.

ARTICLE II

L'hygiène : l'utilisation d'une serviette est obligatoire pour les cours collectifs, la présentation du badge à l'entrée est obligatoire.

ARTICLE III

Le respect du matériel : veuillez ranger et nettoyer le matériel utilisé à l'aide des lingettes et du produit prévu à cet effet.

ARTICLE IV

Le respect d'autrui : afin d'assurer la bonne entente au sein du club merci d'être respectueux envers les pratiquants et les encadrants.

ARTICLE V

La sécurité des affaires personnelles : Des casiers sont mis à votre disposition merci de vous munir d'un cadenas. L'équipe ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol.

ARTICLE VI

Congés: la salle sera fermée annuellement la semaine du 15 août chaque année les dates précises de fermeture vous seront communiquées. Pour les cours de Pole Dance les cours n'ont pas lieu durant les vacances.

Ces vacances n'entraînent pas de modification/adaptation sur les contrats.

ARTICLE VII

La ponctualité : Les adhérents sont priés de bien vouloir arriver 5 minutes avant le cours. Un retard maximum de 10 minutes sera toléré. Les cours collectifs sont assurés à partir de 3 personnes.